

Questionnaire concernant la mobilité
Elections municipales 2020
Commune de St Didier au Mont d'Or

Proposition 1 : Adopter un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Adopter un plan vélo ambitieux, concerté et financé en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. Les représentants de l'association « La Ville à Vélo » souhaitent être impliqués tout au long du processus de décision autour du Plan vélo : de la conception jusqu'à la réalisation d'un schéma directeur mais aussi dans la conception d'actions d'accompagnement au changement de pratiques et l'élaboration du budget de ce plan d'actions. Il est également souhaitable que les habitants puissent suivre l'évolution de la réalisation de ces engagements du Plan vélo. Pour augmenter la part modale du vélo d'ici 2026, il faut consacrer un budget minimum de 30 euros par habitant et par an.

Proposition 2 : Participer au développement d'un réseau cyclable métropolitain

Créer un réseau express vélo Le Réseau Express Vélo (REV) permettra de relier les communes de la métropole de Lyon entre elles, mais aussi de résorber les coupures urbaines. Le REV sera composé d'axes lisibles, confortables, sécurisants et continus. Il sera d'une largeur suffisante (d'une largeur supérieure à 3,5 mètres) afin d'assurer le confort et la sécurité des cyclistes. Ce réseau cyclable à haut niveau de services répondra à des normes de tracé adaptées à sa vocation structurante. Conformément aux recommandations du Cerema il bénéficiera d'une priorité aux intersections pour être attractif et efficace. Outil d'intermodalité, le REV desservira le plus grand nombre de gares, haltes et stations des réseaux TER et TCL pour favoriser le rabattement à vélo sur les réseaux ferrés et métro et renforcer la complémentarité transports publics + vélo.

Proposition 3 : Mise en place d'itinéraires cyclables jalonnés

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre

- Rochecardon par le chemin du Colin, le chemin des Esses et le chemin des Rivières
- Champagne au Mont d'Or par la route du Castellard et la route de Champagne
- St Rambert par le chemin de Moulin d'Arche (suppression de la bande centrale de la chaussée qui rend la circulation cycliste très dangereuse)
- St Cyr au Mont d'Or par la rocade des Monts d'Or.

Organiser le fléchage au sol et le marquage par panneaux de ces itinéraires.

Proposition 4 : Créer des connexions avec les villes voisines

En complémentarité avec la proposition 3, établir une collaboration avec les mairies des communes avoisinantes citées pour établir des cheminements cohérents et apaisés avec les zones marchandes de ces communes. Par exemple, établir une continuité cyclable **à double sens** avec Champagne par le chemin des Rivières (St Didier) puis le chemin de Creuse (Champagne).

Proposition 5 : Repenser le plan de circulation

Repenser le plan de circulation vers Lyon pour supprimer le trafic de transit (voitures – camions) des quartiers résidentiels et le concentrer sur l'avenue de la République et l'avenue Pasteur.

Proposition 6 : Ville à 30 km/h

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Généraliser les double sens cyclables (pour l'instant, un seul existe rue du Cdt Israel).

Proposition 7 : Sécuriser les passages dangereux de l'avenue Pasteur

Sur l'avenue Pasteur, rendre la signalisation plus précise en créant de véritables zones de rencontre en particulier au niveau de l'église et du carrefour avec la rue du cdt Israel (secteur de l'Oiselet). Il convient de rétablir la priorité à droite sur ce carrefour.

Limiter la vitesse sur cette avenue là où la chaussée est rétrécie en particulier à la hauteur du numéro 44 (actuellement 50 km/h).

Proposition 8 : Faciliter le développement du vélo

Augmenter le nombre d'arceaux de stationnement vélo/moto, par exemple, il est souvent difficile d'accrocher son vélo devant l'agence du Crédit Lyonnais car les trois arceaux sont squattés par les conducteurs de motos.

Créer du stationnement vélo devant les écoles pour permettre aux parents qui viennent conduire leur enfant à vélo de s'accrocher en toute sécurité.

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation.

Soutenir l'action de la Ville à Vélo sur la commune, par exemple en mettant des locaux à disposition pour d'éventuels évènements.

Proposition 9 : Promouvoir une culture vélo

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Objectifs d'ici 2026 : Former l'ensemble des élèves de primaire de la commune de St Didier au savoir-rouler.

Donner l'exemple en tant que maire et élu-es, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Equiper le personnel municipal de vélos à assistance électrique et vélos cargos pour leur permettre de réaliser leurs déplacements sur la commune en respectant les mobilités douces.

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV, indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux

Créer un événement autour du vélo... chaque année, en mai, juin...et associer les autres associations de St Didier concernées par le développement durable

Créer une rubrique autour des mobilités douces dans chacun numéro de « En Bref » pour rappeler les dispositions du code de la route spécifiques au vélo, l'avancement des aménagements cyclables sur la commune et aussi donner envie de passer au vélo au quotidien (comparer les temps de trajet vélo / voiture...)

A. Brévier

9 janvier 2020